

13258/26

ASSEMBLÉE NATIONALE

SÉNAT

Reçu à la Présidence de l'Assemblée nationale
le 21 octobre 2026

Enregistré à la Présidence du Sénat
le 21 octobre 2026

**TEXTE SOUMIS EN APPLICATION DE
L'ARTICLE 88-4 DE LA CONSTITUTION**

PAR LE GOUVERNEMENT,
À L'ASSEMBLÉE NATIONALE ET AU SÉNAT.

**DÉCISION DU CONSEIL modifiant la décision (PESC) 2016/1693
concernant des mesures restrictives à l'encontre de l'EIIL (Daech) et d'Al-
Qaida et de personnes, groupes, entreprises et entités associés**

E21073

Ce document est disponible auprès du secrétariat de la commission des affaires européennes